

# Concours :

## Créons le logo du Festival National du Spectacle 2025

### ✕ Règlement du concours

L'URASCE Rhône-Alpes organise le Festival National du Spectacle (FNS) du 10 au 12 octobre 2025 à Vogüé (Ardèche).

Pour cette occasion, elle lance ce concours qui permettra de définir un logo, visuel identifiable pour ce festival. Ce logo sera présent sur tous les supports de communication liés au festival (courriel, document écrit, goodies...).

Le concours est ouvert jusqu'au jeudi 21 août 2025 à midi.

La participation à ce concours implique l'acceptation et l'application de ce règlement.

Date de lancement	Date de fin du concours	Diffusion des résultats	Participants	Jury
24 juin 2025	21 août 2025	Été 2025 sur la page internet de l'URASCE RA (lien : <a href="https://www.fnasce.org/activites-regionales-r10172.html">https://www.fnasce.org/activites-regionales-r10172.html</a> )	Le concours est ouvert à tous les adhérents des différentes ASCE de l'URASCE RA et à leurs ayants droit.	Comité directeur de l'URASCE RA

### ✕ Le concours, son principe et sa philosophie

Le but de ce concours est de créer une identité visuelle pour le FNS 2025 par l'intermédiaire d'un logo spécifique qui sera présent sur tous les supports de communication utilisés pour ce festival.

Soyez créatifs, amusez-vous et surprenez-nous !

## ✕ Consignes

Le logo du festival devra se baser sur le logo de l'URASCE Rhône-Alpes ci-dessous, et également fourni en pièce jointe :



Le logo de l'URASCE Rhône-Alpes, dans son intégralité, est votre point de départ obligatoire : à vous d'y ajouter votre touche personnelle, avec des éléments évoquant l'univers du spectacle.

Le format « carré » devra être conservé.

Ainsi, dans la mesure où les consignes sont respectées, tout est possible. Les formats et techniques sont libres.

Tous les éléments utilisés doivent être des créations personnelles libres de droits.

Afin de faciliter sa reproduction sur différents supports, les couleurs seront limitées à celles du disque, à savoir orange, jaune et violet, ainsi que deux autres couleurs de votre choix.

Une version en haute définition (150 x 150 mm) et une autre en basse définition (40 x 40 mm) devront être fournies afin de permettre l'adaptation du logo à différents supports de communication.

Une version en noir et blanc de votre logo est également demandé dans les deux formats.

## ✕ Transmission de votre création

Dès lors que votre création sera terminée, il suffira d'envoyer votre logo au format PNG (5 Mo maximum) dans les différentes tailles par courriel à l'adresse suivante : [patrick.manca@isere.gouv.fr](mailto:patrick.manca@isere.gouv.fr) pour le jeudi 21 août dernier délai.

Le courriel précisera :

- le nom et le prénom du participant ou des participants,
- l'ASCE,
- le ou les numéros d'adhérent.

Chaque participant ne peut participer qu'une fois en individuel ou collectif selon son choix.

## ✕ **Modifications éventuelles du présent règlement**

Si les conditions l'exigent, l'URASCE Rhône-Alpes se réserve le droit de modifier à tout moment le présent règlement. Elle pourra également y apporter toute précision jugée nécessaire.

Dans ce cas, ces modifications seront immédiatement portées à la connaissance des ASCE via un courriel et une mise à jour sur la page internet de l'URASCE.

## ✕ **Évaluation des créations et diffusion des résultats**

L'évaluation des créations réceptionnées sera faite par le comité directeur de l'URASCE Rhône-Alpes lors d'une réunion programmée à l'été 2025.

Les critères d'évaluation pour le concours seront les suivants :

- respect des consignes / 30 ;
- originalité et créativité / 40 ;
- adaptabilité aux différents supports / 30.

Trois logos seront retenus mais un seul sera déclaré gagnant et sera utilisé pour la communication autour du FNS.

Le palmarès final et le logo gagnant seront communiqués sur la page internet de l'URASCE RA à la fin de l'été 2025.

Tout en restant la propriété des candidats, leur participation au concours autorise l'URASCE RA à utiliser gratuitement le logo.

## ✕ **Récompense des participants**

Les trois lauréats retenus par le comité directeur de l'URASCE RA seront récompensés avec un lot. La nature et le montant du lot dépendront du nombre total de participants.

Pour les participations collectives, la répartition de la récompense sera à la charge de l'équipe. L'URASCE RA sera tant que possible facilitatrice avec un lot en adéquation avec le nombre de participants.

## ✕ **Demande de renseignement complémentaire**

Pour toute demande de renseignement, vous pouvez contacter :

- Patrick MANCA – patrick.manca@isere.gouv.fr,
- Charlotte MOUCHON - charlotte.mouchon@cerema.fr.